



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
20 janvier 2026

Deux jours pour booster votre création d'entreprise avec Roissy Pays de France

L'agglomération Roissy Pays de France organise gratuitement deux jours pour accompagner les futurs entrepreneurs dans la création de leur entreprise. Que ce soit pour vérifier la faisabilité ou se préparer aux modalités administratives, le dispositif « Deux jours pour se lancer » accompagne les nouveaux entrepreneurs du territoire !

Deux jours d'ateliers gratuits

Deux sessions gratuites de deux jours en présentiel sont d'ores et déjà ouvertes aux inscriptions. Elles auront lieu les 9 et 10 février puis le 9 et 10 mars 2026.

Pour s'inscrire, il suffit d'habiter sur le territoire de Roissy Pays de France et de remplir un questionnaire en ligne. À travers « Deux jours pour se lancer », l'agglomération avec La Ruche® accompagne les entrepreneurs pour les aider à donner vie à leurs projets.

Les objectifs ?

Ces deux jours de formation sont l'occasion pour ces entrepreneurs de clarifier leurs idées, de rencontrer des experts de l'entrepreneuriat, des acteurs du territoire et d'échanger avec d'autres porteurs de projet.

Les quatre règles pour y participer :

- habiter sur le territoire de l'agglomération Roissy Pays de France ;
- avoir un projet de création d'activité sérieux, et l'envie de le développer ;
- être disponible sur les 2 jours consécutifs de stage ;
- avoir un projet non immatriculé ou immatriculé depuis peu / chiffre d'affaires faible.

■ Pour tout renseignement : adrien.a@la-ruche.net

■ Inscriptions sur

[ROISSYPAYSDEFRANCE.FR](https://www.roissypaysdefrance.fr)

Contact presse :

Tiffany MASSOL
Chargée de communication institutionnelle
et relations presse – Roissy Pays de France
01 34 29 45 70
tmassol@roissypaysdefrance.fr

Retrouvez l'actualité de l'aggl sur
[roissypaysdefrance.fr](https://www.roissypaysdefrance.fr)



À propos de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

La communauté d'agglomération Roissy Pays de France, créée le 1^{er} janvier 2016, regroupe 42 communes sur les départements du Val-d'Oise (95) et de la Seine-et-Marne (77), et compte environ 362 933 habitants. 1^{ère} agglomération de France par sa population, Roissy Pays de France s'étend sur une aire représentant 3,5 fois celle de Paris. Le territoire de la communauté d'agglomération se démarque par sa diversité, tant sur le plan démographique que de la densité urbaine : forte urbanisation au sud (notamment autour des aéroports Paris - Charles-de-Gaulle et Paris - Le Bourget) et vastes territoires agricoles au nord et à l'est. Pascal DOLL, président de Roissy Pays de France, est à la tête d'un exécutif réunissant 15 vice-présidents et 8 conseillers délégués.

Au total, le conseil communautaire compte 104 élus. Roissy Pays de France exerce 22 compétences. Territoire de projets, la communauté d'agglomération porte une action ambitieuse en matière de développement économique, de transports, d'aménagement foncier, d'habitat et de politique de la ville, et de développement durable. Le développement culturel et sportif, la préservation du patrimoine, l'eau et l'assainissement et la gestion des déchets font également partie des priorités de Roissy Pays de France.